



CONVENTION  
DE MINAMATA  
SUR LE MERCURE

Distr. générale  
19 août 2021

Français  
Original : anglais

---

**Conférence des Parties à la Convention  
de Minamata sur le mercure  
Quatrième réunion**

En ligne, 1<sup>er</sup>-5 novembre 2021\*

Point 4 e) ii) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour  
examen ou décision : ressources financières et  
mécanisme de financement : Programme international  
spécifique visant à soutenir le renforcement  
des capacités et l'assistance technique**

**Rapport global sur le Programme international spécifique  
visant à soutenir le renforcement des capacités et  
l'assistance technique**

**Additif**

**Conseil d'administration du Programme international  
spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités  
et l'assistance technique**

**Note du secrétariat**

1. Les annexes à la présente note contiennent des informations ayant trait aux travaux du Conseil d'administration du Programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique de la Convention de Minamata sur le mercure.
2. L'annexe I présente le rapport de la cinquième réunion du Conseil d'administration, qui s'est tenue les 24 et 25 novembre 2020 pour examiner, entre autres, une décision concernant le lancement du troisième cycle de dépôt de demandes au titre du Programme.
3. L'annexe II contient le rapport de la sixième réunion du Conseil d'administration, qui s'est déroulée en ligne du 9 au 13 août 2021, au cours de laquelle le Conseil d'administration a, entre autres, examiné les 24 demandes soumises dans le cadre du troisième cycle et en a approuvé 9, pour un financement s'élevant à 2,2 millions de dollars.

---

\* La reprise de la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure, qu'il est prévu de tenir en présentiel à Bali (Indonésie), est provisoirement programmée pour le premier trimestre de 2022.

\*\* UNEP/MC/COP.4/1.

## Annexe I

### **Rapport sur les travaux du Conseil d'administration du Programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique à sa cinquième réunion (tenue en ligne les 24 et 25 novembre 2020)**

#### **I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)**

1. La cinquième réunion du Conseil d'administration du Programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique de la Convention de Minamata sur le mercure a été ouverte le mardi 24 novembre 2020 à 13 heures (heure de Genève) par M. Sam Adu-Kumi (Ghana), Coprésident du premier Conseil d'administration (membres fondateurs). Le Coprésident a félicité les nouveaux membres du Conseil d'administration et souhaité bonne chance à tous les membres dans l'exécution de leur mandat, qui s'achèverait avec la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata.
2. Mme Monika Stankiewicz, Secrétaire exécutive du secrétariat de la Convention de Minamata, a délivré un message de bienvenue au nom de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Puis elle a à son tour souhaité la bienvenue aux participants et rappelé l'importance du rôle joué par le Programme international spécifique dans la mise en œuvre de la Convention dans le cadre du mécanisme de financement de la Convention, conformément à l'article 13.
3. La réunion en cours du Conseil étant la première depuis la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata, au cours de laquelle les nouveaux membres avaient été confirmés, le Coprésident a invité tous les membres du Conseil d'administration, les observateurs et le secrétariat à se présenter brièvement.
4. La liste complète des participants figure dans l'appendice I du présent rapport.

#### **II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)**

##### **A. Adoption de l'ordre du jour**

5. La représentante du secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire (UNEP/MC/SIP.GB.5.1). Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire et a pris note de l'ordre du jour provisoire annoté figurant dans le document UNEP/MC/SIP.GB.5.1/Add.1, y compris le calendrier des travaux proposé pour les deux jours de la réunion.

##### **B. Élection des Coprésidents**

6. La représentante du secrétariat a passé en revue la procédure relative à l'élection des Coprésidents. Elle a noté que le paragraphe 1 de l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Programme international spécifique disposait que le Conseil devait avoir deux Coprésidents élus parmi ses membres, compte tenu de sa composition et de la finalité du Programme.
7. Conformément au paragraphe 3 de ce même article, le mandat des Coprésidents élus à la première réunion du Conseil devait se poursuivre jusqu'à l'élection de nouveaux Coprésidents au début d'une réunion prévue après la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata. Par la suite, l'élection des Coprésidents devait avoir lieu à la première réunion de chaque nouveau mandat du Conseil. Le mandat des nouveaux membres du Conseil d'administration avait débuté en novembre 2019 à la troisième réunion de la Conférence des Parties et s'achèverait à la quatrième réunion de la Conférence des Parties.
8. Le Conseil d'administration a été invité à élire les Coprésidents parmi ses membres. Les membres du Conseil d'administration ont élu M. Reginald Hernaus (Pays-Bas) et M. Prasert Tapaneeyangkul (Thaïlande) en tant que Coprésidents du Conseil d'administration du Programme international spécifique pour le mandat en cours.
9. Les Coprésidents élus ont remercié la Coprésidence sortante et le Conseil de leur avoir confié ce rôle.

### **C. Demande de déclaration de tout possible conflit d'intérêts personnels et/ou financiers**

10. Le Coprésident a rappelé l'article 23 du règlement intérieur du Conseil d'administration, qui stipulait que lorsqu'un membre du Conseil d'administration venait d'un pays qui avait soumis un projet au Conseil pour examen, ce membre devrait être dispensé de participer aux délibérations et à la prise de décisions du Conseil concernant le projet en question. L'article stipulait en outre que les membres et les éventuels observateurs participant à la réunion avaient l'obligation de déclarer sans délai au Conseil d'administration, au début de la réunion, tout intérêt personnel et/ou financier potentiel dans quelque aspect que ce soit d'un projet présenté pour décision et approbation par le Conseil.

11. Le Coprésident a également fait observer qu'aucune proposition de projet n'était en cours de discussion à la réunion, et que la question avait été soulevée uniquement parce que le Conseil avait décidé d'inscrire systématiquement la question à l'ordre du jour de ses réunions.

## **III. Fonctionnement du Programme international spécifique (point 3 de l'ordre du jour)**

### **A. Activités du Programme et état d'avancement de la mise en œuvre des premier et deuxième cycles de projets**

12. La représentante du secrétariat a fourni un aperçu des travaux du Programme, dont un résumé de l'état de mise en œuvre des projets approuvés dans le cadre des premier et deuxième cycles. Elle a noté que les administrateurs de projets faisaient état de progrès notables réalisés dans les projets du premier cycle, une fois les accords juridiques en place. Elle a également fait remarquer que la situation liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) avait donné lieu à des retards de communication avec certains administrateurs de projets du deuxième cycle concernant les dispositions juridiques et les décaissements, mais que dans l'ensemble, les projets du deuxième cycle avaient eux aussi progressé de manière plutôt satisfaisante. L'état général des projets au 31 octobre 2020 est présenté à l'annexe II du présent rapport.

13. Le Conseil a souligné qu'il était important, par principe, de parvenir à une conclusion rapide des arrangements juridiques de tous les projets approuvés. La conclusion d'un accord juridique marquait le début officiel d'un projet et était nécessaire pour que le secrétariat puisse procéder au versement de la première tranche de l'aide au projet. Le Conseil a prié le secrétariat de communiquer clairement cette information à tous les administrateurs de projets restants qui relevaient du deuxième cycle, et d'inclure dans les directives relatives aux demandes déposées au titre du troisième cycle un énoncé soulignant qu'il était nécessaire que soient prises, au niveau national, des dispositions permettant une conclusion rapide des arrangements juridiques, afin d'assurer la bonne mise en œuvre de tous les projets approuvés.

14. En conclusion, le Conseil a salué les efforts déployés par les administrateurs à l'appui des projets approuvés, ainsi que les efforts fournis par le secrétariat pour aider à la mise en œuvre des projets des premier et deuxième cycles, reconnaissant que le contexte de la COVID-19 avait entraîné des restrictions qui pourraient exiger une certaine flexibilité.

### **B. État du Fonds d'affectation spéciale particulier**

15. La représentante du secrétariat a fait le point sur les contributions annoncées et acquittées ainsi que sur les dépenses du Fonds d'affectation spéciale particulier au 15 novembre 2020. Elle a indiqué que les contributions annoncées et acquittées pour le troisième cycle s'élevaient à 1 136 620 dollars au 31 octobre 2020.

16. Tout en prenant note avec satisfaction du travail accompli par le secrétariat pour soutenir le Conseil et le Programme et pour gérer les projets des premier et deuxième cycles, un membre du Conseil s'est dit préoccupé par la charge de travail supplémentaire liée au lancement et à la gestion du troisième cycle de demandes, aux projets supplémentaires qui en résulteraient et au travail de suivi permanent requis pour les projets en cours, compte tenu du nombre limité de personnes officiellement affectées au Programme au sein du secrétariat.

## **IV. Considérations relatives au lancement du troisième cycle de dépôt de demandes (point 4 de l'ordre du jour)**

17. Le Coprésident a prié le secrétariat de présenter ce point de l'ordre du jour.

### **A. Enseignements tirés après deux cycles de dépôt de demandes**

18. La représentante du secrétariat a résumé les enseignements tirés des deux premiers cycles de dépôt de demandes, issus notamment des observations et réflexions des membres fondateurs du Conseil d'administration à leur dernière réunion. Elle a également résumé les enseignements tirés du soutien à la mise en œuvre des projets approuvés à ce jour, comme suit :

- a) Les auteurs des demandes avaient éprouvé des difficultés s'agissant de développer des budgets et des matrices pour le cadre logique des projets. L'introduction d'informations et d'exemples supplémentaires dans les directives révisées relatives aux demandes pour le troisième cycle aiderait les pays à soumettre des demandes de projets mieux structurées ;
- b) Plusieurs Parties faisaient face à des défis similaires ou partagés, et certaines questions étaient de nature transnationale ; par conséquent, la soumission de projets revêtant une dimension régionale pourrait être utile ;
- c) Plutôt que d'approuver conditionnellement les projets dans l'attente de modifications de nature technique par le demandeur, le secrétariat a recommandé que davantage de temps soit accordé au processus d'examen concernant le troisième cycle, afin de permettre l'envoi au demandeur d'observations préliminaires, ainsi que d'une invitation à présenter la version révisée de la demande pour examen par le Conseil (voir le calendrier du troisième cycle à l'annexe III du présent rapport) ;
- d) Il convient de préciser à l'intention des candidats potentiels que leurs chances de succès seront plus grandes s'ils soumettent des demandes portant sur des interventions ciblées et spécifiques et des domaines de travail considérés par leur gouvernement comme constituant une priorité absolue, plutôt que sur des projets généraux élaborés aux fins d'obtenir le financement maximal disponible par projet.

19. Le Conseil a pris note des suggestions du secrétariat. Un membre du Conseil a fait remarquer qu'une coopération régionale n'était pas nécessairement possible sur tous les projets, des facteurs géopolitiques pouvant entraver ladite coopération.

### **B. Formulaire de demande et directives pour le troisième cycle**

20. Le Coprésident a ensuite invité le secrétariat à rendre compte des expériences et des enseignements tirés du deuxième cycle qui pourraient être appliqués aux directives relatives aux demandes relevant du troisième cycle. La représentante du secrétariat a suggéré que :

- a) Le terme « organisme d'exécution des projets » soit retiré du formulaire de demande, attendu que les projets du Programme international spécifique ne passaient pas par des organismes d'exécution ; les partenaires impliqués dans la mise en œuvre soient plutôt inscrits en tant que partenaires de projet ;
- b) Davantage de clarté soit apportée quant à qui incomberait la responsabilité de l'évaluation finale du projet, gérée par le secrétariat pour tous les projets de plus de 150 000 dollars ;
- c) La limite supérieure des demandes de fonds pour les coûts de personnel et les coûts contractuels soit supprimée pour le moment (dû à la COVID-19), mais qu'un plafond soit maintenu pour la catégorie budgétaire Équipement ;
- d) La ligne budgétaire intitulée Frais administratifs soit supprimée, car aucun frais administratif supplémentaire particulier ne s'appliquait aux projets du Programme ;
- e) Une approche souple soit appliquée s'agissant d'obtenir des informations plus détaillées sur les demandes (par exemple, descriptions de poste, mandats des consultants) ;
- f) Les candidats soient invités à désigner un « point focal pour le projet » ou un « correspondant pour le projet » avec lequel le secrétariat puisse être en contact direct sur une base régulière.

21. Les membres du Conseil ont accepté les suggestions ci-dessus. Un membre du Conseil a également souligné qu'il serait très utile d'ajouter, à titre d'exemple, un projet modèle aux directives relatives aux demandes.

## **C. Calendrier proposé pour le lancement du troisième cycle et l'évaluation des demandes déposées au titre du troisième cycle**

22. La représentante du secrétariat a présenté le calendrier et l'organisation des travaux proposés pour le lancement du troisième cycle de dépôt de demandes. Le calendrier proposé prévoit une approche en deux étapes à l'examen des demandes, avec retour d'information ciblé du secrétariat aux gouvernements demandeurs avant la fin avril 2021, et possibilité pour les candidats de revoir leurs demandes et de mieux les aligner sur les directives avant la fin mai 2021, en se fondant sur ce retour d'information. Le but de cette proposition était de réduire au minimum la nécessité pour le Conseil d'approuver des projets à titre conditionnel, sous réserve de révisions et d'alignement sur les directives. La proposition était fondée sur les enseignements tirés d'autres mécanismes d'octroi de subventions.

23. Le Conseil a examiné en détail le calendrier proposé, notant que le rapport sur les résultats du troisième cycle devait être soumis à la Conférence des Parties pour examen à sa quatrième réunion. Le calendrier proposé prévoyait que le secrétariat lance le troisième cycle au plus tard le 15 décembre 2020 et que les demandeurs disposent de trois mois pour préparer et soumettre leurs demandes avant la date limite obligatoire du 18 mars 2021.

24. Le Conseil a noté qu'il pourrait être difficile pour certains demandeurs de respecter la date limite du 18 mars 2021, compte tenu des circonstances complexes et particulières entraînées par la COVID-19 dans de nombreux pays. Le Conseil a décidé de maintenir pour l'instant la date limite proposée du 18 mars 2021 mais a également chargé le secrétariat d'élaborer un plan de contingence qui, en cas de demandes de prolongation, permettrait malgré tout d'examiner soigneusement les projets et de faire rapport à la Conférence des Parties à temps pour sa quatrième réunion.

25. Le Conseil a demandé au secrétariat de suivre la situation de près et d'informer le Conseil de toute demande de prolongation reçue. Selon la situation à l'approche de la date limite, et en cas de demandes de prolongation, le Conseil pourrait envisager de se réunir à nouveau pour examiner spécifiquement la possibilité de prolonger la date limite pour tous les candidats ou pour certains d'entre eux et d'activer le plan de contingence prévu par le secrétariat.

26. Sur la base des considérations ci-dessus, le Conseil a accepté de lancer le troisième cycle de dépôt de demandes d'ici au 15 décembre 2020 et a approuvé le calendrier du troisième cycle (voir annexe III).

## **V. Points à examiner par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion (point 5 de l'ordre du jour)**

### **A. Examen du mécanisme de financement de la Convention de Minamata sur le mercure : considérations relatives au Programme international spécifique, conformément au paragraphe 2 de la décision MC-3/7, relatif au cadre pour le deuxième examen**

27. La Secrétaire exécutive a indiqué qu'à sa troisième réunion, la Conférence des Parties, dans sa décision MC-3/7, avait prié le secrétariat d'établir un projet de cadre pour le deuxième examen du mécanisme de financement, afin qu'elle puisse l'examiner à sa quatrième réunion. Elle a invité le Conseil à formuler des observations à cet égard concernant le Programme, attendu que ce dernier était une composante du mécanisme de financement.

28. Répondant à une demande de clarification, un représentant du secrétariat a indiqué que le premier examen du mécanisme de financement de la Convention de Minamata avait été parachevé lors de la troisième réunion de la Conférence des Parties, mais qu'il n'avait pas été fondé sur un cadre formel. Le Coprésident a ajouté qu'étant donné que la Convention et le Programme en étaient alors aux premiers stades de mise en œuvre, il n'avait peut-être pas été nécessaire de définir un cadre général pour l'examen à ce moment-là.

29. En conclusion, le Conseil a noté que le deuxième examen du mécanisme de financement pourrait inclure les projets en cours des premier et deuxième cycles, car très peu de projets avaient été menés à bien à ce jour. Le secrétariat a été prié d'aider à rassembler les informations pertinentes issues des projets en cours et de prendre en compte les projets « qui progressent » dans l'établissement du cadre, et de réfléchir aux implications de la périodicité de l'examen, compte tenu des cycles et de la date de fin fixée pour le Programme. En outre, se référant au paragraphe 11 de l'article 13 de la Convention, le Conseil a rappelé que l'examen devait comporter une réflexion sur le niveau de

financement, les orientations fournies par la Conférence des Parties, l'efficacité du Programme et sa capacité à répondre aux besoins changeants des Parties qui sont des pays en développement ou en transition, ainsi que des suggestions sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité du Programme et du mécanisme de financement.

## **B. Le rapport de la Directrice exécutive visant à évaluer les options possibles pour améliorer le Programme international spécifique et son fonctionnement : contributions du Conseil d'administration**

30. Au nom de la Directrice exécutive du PNUE, la représentante du secrétariat a invité le Conseil d'administration à offrir des perspectives et avis préliminaires pour identifier les éléments d'un rapport visant à évaluer les options possibles pour améliorer le Programme international spécifique et son fonctionnement. Ces options auraient pour but de veiller à ce que le Programme soit à même de s'acquitter de son mandat, et que de solides procédures administratives et pratiques de gestion des projets soient appliquées, renforçant ainsi l'efficacité du Programme dans l'appui qu'il apporte à la mise en œuvre de la Convention de Minamata aux Parties pouvant y prétendre.

31. Un membre du Conseil a fait remarquer qu'il était difficile d'évaluer les options axées sur l'amélioration, car les projets du Programme en étaient encore au stade initial de la mise en œuvre et aucun résultat n'avait encore été communiqué. Cette observation a été reprise par un autre membre du Conseil, qui a demandé que davantage de temps soit accordé à l'examen de la question.

32. Un autre membre du Conseil a déclaré qu'il existait également d'autres considérations que certaines Parties donatrices souhaiteraient peut-être faire valoir à cet égard.

## **VI. Date et lieu de la prochaine réunion (point 6 de l'ordre du jour)**

33. La représentante du secrétariat a attiré l'attention sur le calendrier du troisième cycle, selon lequel les évaluations de projets seraient prêtes en juillet 2021 et le Conseil se réunirait en août 2021 ; quant aux documents pour la Conférence des Parties, ils devraient être distribués en septembre.

34. Le Conseil a convenu de se réunir en août 2021, et prié le secrétariat de fixer en temps utile des dates précises avec les Coprésidents.

35. Il a été signalé que le Conseil pourrait devoir se réunir plus tôt pour décider d'une possible activation du plan de contingence établi par le secrétariat, si la date limite obligatoire pour le dépôt des demandes, fixée au 18 mars 2021, s'avérait difficile à respecter pour les Parties dans le contexte de la COVID-19.

## **VII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)**

36. Aucune autre question n'a été soulevée.

## **VIII. Clôture de la réunion (point 8 de l'ordre du jour)**

37. La clôture de la réunion a été prononcée le mercredi 25 novembre 2020 à 16 heures (heure de Genève).

## Appendice I

### Liste des participants

<b>Conseil d'administration (2020–2021)</b>	
<p><b>AFRIQUE</b> <b>NIGÉRIA</b> M. Olubunmi Olusanya Directeur adjoint Convention de Rotterdam et Minamata / Lutte contre la pollution et santé environnementale Ministère fédéral de l'environnement 14 Aguiyi Ironsi Street, Maitama 900271 Abuja Nigéria Tél. : +234 802 304 0724 E-mail : olusanyaao@yahoo.co.uk</p> <p><b>ASIE ET PACIFIQUE</b> <b>THAÏLANDE (Coprésident)</b> M. Prasert Tapaneeyangkul Président, Sous-comité de la Convention de Bâle National Environment Board 92 Soi Phahon Yothin 7, Phahon Yothin Road Sam Sen Nai, Phayathai 104000 Bangkok Thaïlande Tél. : +66 2298 2426 E-mail : ptap14011@gmail.com</p> <p><b>EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE</b> <b>ESTONIE</b> M. Kaupo Heinma Secrétaire général adjoint Ministère de l'Environnement Narva mnt 7a 15172 Tallinn Estonie Tél. : +372 626 2846 E-mail : kaupo.heinma@envir.ee</p> <p><b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b> <b>BRÉSIL</b> M. Pedro Piacesi de Souza Deuxième secrétaire Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève Chemin Louis-Dunant 15 (6<sup>e</sup> étage) Genève Suisse Tél. : +41 22 332 50 00 E-mail : pedro.piacesi@itamaraty.gov.br</p>	<p><b>AFRIQUE</b> <b>SÉNÉGAL</b> Mme Aïta Sarr Seck Conseiller technique / Point Focal Rotterdam et Minamata Direction de l'Environnement et des Établissements Classés Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Parc forestier et zoologique de Hann Route des Pères Maristes, Dakar Sénégal Tél. : +221 77 511 4759 E-mail : aitaSec@yahoo.fr</p> <p><b>ASIE ET PACIFIQUE</b> <b>IRAN</b> M. Mohsen Naziri Asl Responsable / Secrétaire de l'Autorité nationale pour la Convention sur les armes chimiques Département de la Convention chimique et biologique Ministère des affaires étrangères Téhéran Iran (République islamique d') Tél. : +982 161 154 336 E-mail : iranCWC@gmail.com naziri_a@yahoo.com</p> <p><b>EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE</b> <b>ARMÉNIE</b> Mme Anahit Aleksandryan Chef Division des politiques relatives aux substances dangereuses et aux déchets Ministère de l'environnement Governmental Building 3 Republic Square, 0010 Erevan République d'Arménie Tél. : +374 11 818 519 E-mail : anahit.aleksandryan@env.am anahit.aleksandryan@yahoo.com</p> <p><b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b> <b>SURINAME</b> Mme Gina Griffith Conseiller juridique Bureau des services juridiques de l'environnement Institut national pour l'environnement et le développement du Suriname (NIMOS) M. J. Lachmonstraat 100/ Hoek Bersabalaan Paramaribo Suriname Tél. : +597 490 044 E-mail : ggriffith@nimos.org</p>
<p><b>EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS</b> <b>PAYS-BAS (Coprésident)</b> M. Reginald Hernaus Négociateur principal, Produits chimiques et déchets Affaires internationales Ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau Rijnstraat 8, P.O. Box 20901 2500 EX La Haye Pays-Bas Tél. : +31 70 456 6485 E-mail : reggie.hernaus@minienw.nl</p>	<p><b>EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS</b> <b>NORVÈGE</b> M. Atle Fretheim Consultant Ministère norvégien du climat et de l'environnement Kaptein Gløersensvei 24 1396 Billingstad Norvège Tél. : +47 95068313 E-mail : ar-freth@online.no</p>

<b>Observateurs</b>	
<p><i>Coprésident du premier Conseil d'administration (membres fondateurs) (2018–2019)</i> M. Sam Adu-kumi Directeur Chemicals Control and Management Centre Environmental Protection Agency Starlets 1991 Accra Ghana Tél. : +233 30 266 4697/8 Fax : +233 30 266 2690 E-mail : adukumisam@yahoo.com sam.adu-kumi@epa.gov.gh</p>	<p><i>Nouveau membre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021</i> <b>BRÉSIL</b> M. Helges Bandeira Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève Chemin Louis-Dunant 15 (6<sup>e</sup> étage) Genève Suisse Tél. : +41 22 332 50 00 E-mail : helges.bandeira@itamaraty.gov.br</p>

<b>Secrétariat</b>	
<p>Mme Monika Stankiewicz Secrétaire exécutive Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure Maison internationale de l'environnement 1 Genève, Suisse Tél. : +41 22 917 8193 E-mail : monika.stankiewicz@un.org</p> <p>Mme Marianne Bailey Administratrice de programme chargée du renforcement des capacités et de l'assistance technique Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure Maison internationale de l'environnement 1 Genève, Suisse Tél. : +41 22 917 8977 E-mail : marianne.bailey@un.org</p> <p>Mme My Linh Doan Assistante (Gestion de programme) Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure Maison internationale de l'environnement 1 Genève, Suisse Tél. : +41 22 917 8638 E-mail : linh.doan@un.org</p>	<p>Mme Claudia ten Have Coordonnatrice des politiques (hors classe) Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure Maison internationale de l'environnement 1 Genève, Suisse Tél. : +41 22 917 8638 E-mail : claudia.tenhave@un.org</p> <p>Mme Lara Ognibene Juriste/Administratrice de programme Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure Maison internationale de l'environnement 1 Genève, Suisse Tél. : +41 22 917 8616 E-mail : lara.ognibene@un.org</p>



## Appendice II

### État général du projet au 31 octobre 2020

Tableau 1  
Premier cycle de dépôt de demandes (2018)

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Détails de l'accord</i>	<i>Statut</i>
Argentine	Accord de coopération concernant le projet avec l'Institut national de technologie industrielle en collaboration avec le Centre régional de la Convention de Bâle pour l'Amérique du Sud	Le projet est en bonne voie. Deux séries de rapports reçues. Légère modification apportée au budget, pour déplacer les fonds vers la deuxième année et les maintenir séparés des voyages, dû aux répercussions de la COVID-19. La date d'achèvement du projet reste fixée à juin 2021.
Arménie	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de l'environnement (Hydrometeorology and Monitoring Centre State Non-Commercial Organization, MHC-SNCO).	Le projet est en bonne voie. Deux séries de rapports reçues. Le projet a connu quelques retards de mise en œuvre dû à la COVID-19. Le partenaire a demandé une prolongation sans frais de six mois jusqu'en novembre 2021 (pour une nouvelle durée totale de 30 mois) afin de disposer de plus de temps pour finaliser les activités du projet.
Bénin	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère du cadre de vie et du développement durable	Le décaissement initial a été retardé, mais le projet est en cours d'exécution depuis février 2020.
Iran (République islamique d')	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère des affaires étrangères et l'Institut de recherche de l'industrie pétrolière	Finalisation de l'accord juridique retardée dû au temps requis pour mettre au point les détails de nature bancaire, et dû également aux retards entraînés par la COVID-19. Accord juridique signé en mai 2020 ; activités de projet en cours.
Lesotho	Accord de coopération concernant le projet avec le Département de l'environnement du Ministère du tourisme, de l'environnement et de la culture.	Les activités de projet ont débuté en janvier 2020. Le projet a connu quelques retards, en raison notamment de la COVID-19, mais sa mise en œuvre progresse. Une série de rapports reçue.

Tableau 2  
Deuxième cycle de dépôt de demandes (2019)

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Détails de l'accord</i>	<i>Statut</i>
Antigua-et-Barbuda	Accord de coopération concernant le projet avec le Département des services analytiques du Ministère de l'agriculture, de la pêche et des affaires de Barbuda	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre est en cours.
Équateur	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère de l'environnement et de l'eau	En raison de retards dans les communications, le secrétariat et le Ministère discutent encore des modifications à apporter au descriptif de projet, comme suite aux observations du Conseil d'administration. Premier projet révisé envoyé par l'Équateur en octobre 2020. L'accord juridique devrait être parachevé d'ici à fin 2020.
Ghana	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère de la santé	Les révisions apportées au descriptif de projet ont été approuvées et les dernières modifications de l'accord juridique sont examinées par les deux parties avant signature.

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Détails de l'accord</i>	<i>Statut</i>
Indonésie	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de la santé, conjointement avec le Centre régional de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologies pour l'Asie du Sud-Est	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé.
Iran (République islamique d')	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de l'environnement	Accord juridique en cours d'examen par le Ministère de l'environnement.
Nigéria	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère fédéral de l'environnement	Version finale de l'accord juridique auprès du Ministère pour signature.
Pérou	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de l'environnement	Version finale de l'accord juridique auprès du Ministère pour signature.
République de Moldova	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère de l'agriculture, du développement régional et de l'environnement	Accord juridique signé. La première tranche du financement est toujours en cours de traitement et a subi des retards du côté du PNUE (en raison des nouvelles exigences du formulaire bancaire du PNUE).
Sri Lanka	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère du développement et de l'environnement Mahaweli	Descriptif de projet auprès de l'Agence nationale de planification pour approbation. Le projet d'accord juridique doit être envoyé au Ministère d'ici la mi-novembre.
Zambie	Accord de coopération concernant le projet avec l'Agence zambienne de gestion de l'environnement	Projet révisé d'accord juridique auprès du partenaire pour examen et signature.

## Appendice III

### Calendrier pour le lancement du troisième cycle et l'évaluation des demandes déposées au titre du troisième cycle

<i>Activité</i>	<i>Principaux acteurs</i>	<i>Calendrier</i>
« Master Class » sur le Programme international spécifique pour le Conseil d'administration entrant	Secrétariat Conseil d'administration	19 novembre 2020
Le Conseil d'administration se réunit pour examiner le fonctionnement du Programme international spécifique, assurer le suivi des résultats de la troisième réunion de la Conférence des Parties et décider du troisième cycle de dépôt de demandes	Conseil d'administration Secrétariat	24–25 novembre 2020
Lancement du troisième cycle de dépôt de demandes	Secrétariat	D'ici au 15 décembre 2020
Date limite obligatoire pour les demandes déposées au titre du troisième cycle	Parties éligibles	18 mars 2021
Accusé de réception des demandes par le secrétariat et vérification des critères d'admissibilité et d'exhaustivité	Secrétariat	Du début des soumissions jusqu'à une semaine après la date limite
Examen technique et évaluation des demandes soumises par l'équipe du secrétariat	Secrétariat	Du début des soumissions à la mi-avril
Examen technique et évaluation des demandes soumises par le secrétariat et l'équipe spéciale intersecrétariats	Secrétariat et équipe de travail intersecrétariats	D'ici au 16 avril 2021
Demandes assorties d'observations et de propositions d'amélioration renvoyées aux auteurs	Secrétariat	D'ici au 30 avril 2021
Date limite pour soumettre à nouveau les demandes révisées sur la base des observations communiquées par le secrétariat et l'équipe spéciale intersecrétariats	Demandeurs	D'ici au 31 mai 2021 (un mois)
Examen par le secrétariat des soumissions révisées	Secrétariat	Mai et juin 2021
Examen par le secrétariat et l'équipe spéciale intersecrétariats des soumissions révisées	Secrétariat et équipe de travail intersecrétariats	Juin 2021
Préparation des projets d'évaluations pour le Conseil d'administration	Secrétariat	Juin–juillet 2021
Le Conseil d'administration se réunit pour examiner les demandes déposées au titre du troisième cycle et décider lesquelles approuver en vue de leur financement, sur la base des fonds disponibles au moment de la réunion	Conseil d'administration	Août 2021 (trois jours)
Soumission du rapport du Conseil d'administration à la Conférence des Parties lors de sa quatrième réunion	Secrétariat	Septembre 2021

## Annexe II

### **Rapport de la sixième réunion du Conseil d'administration du Programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique (tenue en ligne du 9 au 13 août 2021)**

#### **I. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)**

1. La sixième réunion du Conseil d'administration du Programme international spécifique visant à soutenir le renforcement des capacités et l'assistance technique de la Convention de Minamata sur le mercure a été ouverte à 13 heures (heure d'été d'Europe centrale) le lundi 9 août 2021 par les Coprésidents du Conseil d'administration, M. Reggie Hernaus (Pays-Bas) et M. Prasert Tapaneyangkul (Thaïlande).
2. S'exprimant au nom des deux Coprésidents, M. Hernaus a souhaité une chaleureuse bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration, qu'il a remerciés de leur compréhension et de leur souplesse quant aux dates et au format de la réunion, lesquels résultaient de la persistance de la situation mondiale relative à la maladie à coronavirus (COVID-19).
3. Le Coprésident a indiqué que la réunion se pencherait sur plusieurs questions importantes, notamment :
  - a) Les 24 demandes reçues au titre du troisième cycle ;
  - b) Le rapport annuel du secrétariat sur le fonctionnement du Programme international spécifique et l'état du Fonds d'affectation spéciale particulier ;
  - c) Deux points relatifs au Programme pour examen par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion, à savoir le cadre pour l'examen du mécanisme de financement, et le rôle et le renforcement du Programme international spécifique.
4. Le Coprésident a ensuite invité la Secrétaire exécutive de la Convention de Minamata, Mme Monika Stankiewicz, à délivrer un message de bienvenue, au nom également de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
5. La Secrétaire exécutive a souhaité la bienvenue aux participants, déclarant que cela avait été un plaisir pour le secrétariat de préparer et d'organiser la sixième réunion du Conseil d'administration du Programme international spécifique. Elle a souligné l'importance du Programme, qui assurait que les Parties bénéficient d'un nécessaire renforcement des capacités, et qui œuvrait à l'appui tant du développement que de la mise en œuvre de la Convention. Elle a remercié les donateurs qui avaient soutenu le Programme et rendu possible le troisième cycle, reconnaissant également que les demandeurs avaient manifesté de grands besoins. Elle a également noté que pour assurer une bonne administration et un soutien efficace du Programme, il faudrait procéder à un examen à mi-parcours et trouver un moyen d'augmenter la capacité du secrétariat, en particulier pendant les périodes de pointe et pour certaines tâches précises et nécessaires.
6. Le Coprésident a noté que M. Atle Fretheim (Norvège) n'avait malheureusement pas pu assister à la réunion en cours pour des raisons de santé et, au nom du Conseil, il lui a souhaité de tout cœur un prompt et complet rétablissement.
7. Prenant note du paragraphe 4 de l'article 3, selon lequel un membre du Conseil pouvait, le cas échéant, désigner un autre représentant pour une réunion donnée, le Coprésident, s'exprimant au nom du Conseil, a souhaité la bienvenue à M. Joel Ormala (Norvège), qui représenterait M. Fretheim à la réunion.
8. Le Coprésident a proposé un bref tour de table pour permettre à chaque membre du Conseil de faire le point sur le troisième cycle de dépôt de demandes.
9. La liste des participants figure dans l'appendice I du présent rapport.

## II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

10. Le Coprésident a ensuite attiré l'attention du Conseil sur l'ordre du jour provisoire de la réunion (UNEP/MC/SIP.GB.6/1) et sur le calendrier des travaux tel qu'il figure dans l'ordre du jour annoté (UNEP/MC/SIP.GB.6/1/Add.1).
11. La représentante du secrétariat a présenté l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux proposée. Elle a attiré l'attention sur le point 8 de l'ordre du jour relatif à l'adoption du rapport et la voie proposée à cet égard.
12. Le Coprésident a remercié la représentante du secrétariat de sa proposition concernant la manière dont le secrétariat établirait le rapport de la réunion de sorte qu'il soit prêt à être adopté par le Conseil puis transmis en tant que partie de la documentation officielle de la quatrième réunion de la Conférence des Parties.
13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'appendice II du présent rapport.

### B. Demande de déclaration de tout possible conflit d'intérêts personnels et/ou financiers

14. Le Coprésident a rappelé l'article 23 du règlement intérieur du Conseil d'administration, qui stipulait que lorsqu'un membre du Conseil venait d'un pays qui avait soumis un projet au Conseil pour examen, ce membre était dispensé de participer aux délibérations et à la prise de décision du Conseil concernant le projet en question. L'article stipulait en outre que les membres et les éventuels observateurs participant à la réunion avaient l'obligation de déclarer sans délai au Conseil, au début de la réunion, tout intérêt personnel et/ou financier potentiel dans quelque aspect que ce soit d'un projet présenté pour discussion et approbation par le Conseil.
15. Trois membres du Conseil (provenant d'Iran (République islamique d'), du Sénégal et du Suriname) ont indiqué que leur pays avait soumis une demande.
16. Le Coprésident a remercié les trois membres du Conseil pour leurs déclarations de divulgation, notant que, conformément au paragraphe 1 de l'article 23, ils seraient dispensés de participer aux délibérations et aux décisions du Conseil concernant les projets de leurs pays respectifs.
17. Se fondant sur la pratique passée du Conseil d'administration, qui avait facilité deux cycles de prise de décision menés avec succès et en toute transparence, le Coprésident a précisé que, pour les membres provenant de la République islamique d'Iran, du Sénégal et du Suriname, le fait d'être « dispensés » de participer aux délibérations et à la prise de décision du Conseil signifiait, concrètement, que :
  - a) Le membre du Conseil pourra être présent dans la salle pour entendre et observer les délibérations sur le projet, mais il ne sera pas autorisé à s'exprimer sur la demande ou à participer de quelque manière que ce soit aux délibérations concernant la demande ;
  - b) Le membre du Conseil pourra demander à l'autre membre du Conseil représentant la région (ou à un membre du Conseil provenant d'une autre région) de s'exprimer, si nécessaire, sur la demande pendant les délibérations ;
  - c) Au moment de la prise de décision sur ce projet par le Conseil, le membre du Conseil ne sera pas autorisé à être présent dans la salle.
18. Le Coprésident a en outre déclaré que les Coprésidents s'efforceront de déterminer la liste des demandes dont le financement sera approuvé au titre du troisième cycle dans un esprit de coopération et de transparence, notant que les Coprésidents conservent la prérogative, lors des délibérations, de décider à tout moment si autoriser ou non un membre du Conseil concerné par un conflit d'intérêts potentiel à rester dans la salle, à la lumière de l'ensemble des débats.

### **III. Fonctionnement du Programme international spécifique (point 3 de l'ordre du jour)**

#### **A. Fonctionnement du Programme, y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets du premier et deuxième cycles**

19. Le Coprésident a invité le secrétariat à présenter son rapport annuel sur le fonctionnement du Programme, y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets des premier et deuxième cycles.

20. La représentante du secrétariat a fourni les informations contenues dans le rapport annuel en deux temps. Tout d'abord, elle a informé le Conseil de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets du Programme international spécifique et de l'appui fourni par le secrétariat à cet égard. Elle a rappelé que cinq projets avaient été approuvés lors du premier cycle, à savoir ceux de l'Argentine, de l'Arménie, du Bénin, de l'Iran (République islamique d') et du Lesotho, et 10 lors du deuxième cycle, à savoir ceux d'Antigua-et-Barbuda, de l'Équateur, du Ghana, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), du Nigéria, du Pérou, de la République de Moldova, du Sri Lanka et de la Zambie. Au 31 juillet 2021, tous les accords juridiques destinés à soutenir la mise en œuvre des projets étaient en place, mais le secrétariat avait dû déployer des efforts considérables pour conclure tous les accords relatifs aux projets du deuxième cycle, en raison de nombreux retards liés à la COVID-19. Des rapports avaient été reçus, comme il se doit, concernant des projets se trouvant à un stade avancé de mise en œuvre, et d'autres rapports étaient attendus dans les mois à venir. L'état d'avancement de la mise en œuvre des projets du premier et deuxième cycles au 12 juillet 2021 est présenté à l'annexe III du présent rapport.

21. La représentante du secrétariat a également attiré l'attention sur les aperçus concernant la totalité des projets du premier cycle, disponibles sur le site Web, et déclaré que les aperçus concernant les projets du deuxième cycle seraient téléversés sous peu. Les aperçus fournissaient des informations sur des points spécifiques tels que le budget et la durée du projet, ainsi que des informations sur la gestion du projet, comme les personnes de contact au niveau national. En outre, elle a informé le Conseil du lancement du bulletin d'information en ligne Focus, dont trois éditions avaient été publiées à ce stade. Ce bulletin d'information avait pour objectif d'informer les Parties, les parties prenantes et en particulier les donateurs de l'avancement des travaux entrepris dans le cadre du Programme.

22. La représentante du secrétariat a ensuite fourni au Conseil des informations récentes sur les fonctions de secrétariat assurées à l'appui de la gestion du troisième cycle de demandes. Se référant aux instructions données par le Conseil à sa cinquième réunion (voir le calendrier à l'appendice III du rapport de la cinquième réunion), elle a indiqué que le secrétariat avait pleinement mis en œuvre les activités en conformité avec le calendrier. Au cours de la phase de dépôt des demandes, le secrétariat avait organisé des webinaires en anglais, espagnol et français en quatre sessions distinctes, afin de tenir compte des différents fuseaux horaires. Par la suite, le secrétariat s'était également rendu disponible pour des entretiens individuels avec les candidats travaillant sur leur projet de demande. Après réception de 24 demandes, le secrétariat avait procédé à l'examen technique des demandes, en faisant appel à l'équipe spéciale intersecrétariats (qui comprenait du personnel des secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial, du Partenariat mondial sur le mercure et du Programme spécial d'appui au renforcement institutionnel) pour préparer les observations à l'intention des demandeurs. Tous les candidats avaient été invités à présenter leur demande une nouvelle fois. Cette phase additionnelle avait été récemment introduite par le Conseil dans le cadre du troisième cycle et, selon le secrétariat, elle s'était avérée très utile pour renforcer la solidité des demandes présentées. Dans deux cas, elle avait également permis d'informer les candidats que leur demande s'inscrivait dans le cadre de l'appui proposé par le Fonds pour l'environnement mondial.

23. Un membre du Conseil a félicité le secrétariat pour son travail de gestion des projets dans le cadre des premier et deuxième cycles, pour ses efforts tendant à parachever tous les descriptifs de projet et arrangements juridiques malgré les difficultés liées à la COVID-19, pour les nouveaux efforts visant à partager l'information sur le Programme via le bulletin d'information, et pour l'excellent soutien global apporté au troisième cycle.

## **B. État du Fonds d'affectation spéciale particulier et soutien aux fonctions de secrétariat**

24. Le Coprésident a invité le secrétariat à présenter son rapport annuel sur l'état et l'administration du Fonds d'affectation spéciale particulier, ainsi que sur les fonctions de secrétariat à l'appui du Programme.

25. La représentante du secrétariat a rappelé que le Fonds d'affectation spéciale particulier était ouvert pour 10 ans afin de recevoir des contributions à l'appui du Programme, et que les ressources financières devaient être utilisées pour les projets approuvés, les réunions du Conseil d'administration et le fonctionnement du Programme. Toutes les contributions au Fonds d'affectation spéciale particulier étaient soumises à un prélèvement de 13 % au titre des coûts d'appui au Programme. Le Fonds d'affectation spéciale particulier ne couvrait aucune part des salaires des fonctionnaires du secrétariat de la Convention de Minamata fournissant des services de secrétariat destinés au fonctionnement et à l'administration du Programme. Au total, 3 701 909 dollars avaient été recueillis pour les premier et deuxième cycles. Les dépenses totales prévues s'élevaient à 3 526 500 dollars et le solde de trésorerie prévu était de 175 409 dollars. Attendu que le Programme international spécifique était sur le point d'entrer dans sa quatrième année de fonctionnement, le secrétariat souhaitait souligner la nécessité de prévoir une évaluation à mi-parcours du Programme par le Bureau de l'évaluation du PNUE, et recommandait que le coût de l'évaluation soit couvert par l'épargne disponible des premier et deuxième cycles du Programme. En outre, afin d'augmenter sa capacité opérationnelle et administrative à la lumière des 15 projets déjà en cours ainsi que des projets supplémentaires qui seront ajoutés pendant le troisième cycle, et afin d'avoir accès à un soutien pendant les périodes de pointe et pour d'autres services connexes nécessaires au bon fonctionnement et à l'administration du Programme, le secrétariat a recommandé que le Conseil d'administration l'autorise à puiser dans l'épargne disponible si des besoins pertinents en matière de capacités se faisaient jour, et qu'il soit ensuite fait rapport à ce sujet.

26. Le Conseil a exprimé son appui aux dispositions relatives à l'évaluation à mi-parcours et a approuvé la recommandation du secrétariat concernant l'utilisation de l'épargne réalisée pour des services de soutien au fonctionnement et à l'administration du Programme, y compris en période de pointe, et d'en rendre compte aux donateurs, notant également que, pour l'instant, il était préférable d'appliquer cette approche plutôt que de demander à la Conférence des Parties de créer un poste supplémentaire pour le Programme international spécifique.

27. Le Coprésident a fait noter que, lors de la réunion en cours, le Conseil devait approuver les demandes au titre du troisième cycle sur la base de l'enveloppe de financement disponible, suite à quoi il a appelé le secrétariat à informer le Conseil des contributions annoncées et acquittées au titre du troisième cycle.

28. La représentante du secrétariat a indiqué qu'au 30 juin 2021, 2 248 085 dollars avaient été reçus de l'Allemagne, de l'Autriche, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Suède et de la Suisse. Depuis lors, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas et la Suède avaient eux aussi pris des engagements. Attendu que le troisième cycle de financement devait également couvrir les 13 % de dépenses d'appui au programme, on pouvait considérer que 2,2 millions de dollars étaient disponibles pour la programmation par le Conseil.

29. Le Coprésident a remercié les donateurs qui avaient apporté un financement au titre du troisième cycle, notant que la France contribuait pour la première fois au Fonds d'affectation spéciale particulier et que la Norvège était le plus grand donateur à ce jour, y compris pour le troisième cycle.

## **IV. Examen des demandes admissibles et complètes au titre du troisième cycle de financement dans le cadre du Programme international spécifique, pour décision du Conseil d'administration (point 4 de l'ordre du jour)**

30. Le Coprésident a abordé le point de l'ordre du jour en soulignant l'ampleur de la tâche qui attendait le Conseil à la présente réunion, à savoir l'examen des 24 demandes de financement au titre du troisième cycle. Il a prié le secrétariat de donner un aperçu de la tâche à accomplir en préparation de l'examen approfondi des demandes.

31. La représentante du secrétariat a déclaré que le troisième cycle avait été lancé le 15 décembre 2020, assorti d'une date limite obligatoire fixée au 18 mars 2021. Au total, 24 demandes avaient été reçues, dont 11 d'Afrique, 8 d'Asie et du Pacifique, 4 d'Amérique latine et

des Caraïbes et 1 d'Europe centrale et orientale. Sur ces 24 demandes, 3 émanaient de petits États insulaires en développement, et 8 de pays les moins avancés. Présentant le document UNEP/MC/SIP.GB.6/3/Add.1, la représentante du secrétariat a déclaré que toutes les demandes avaient été évaluées sur la base des critères établis par le Conseil à sa première réunion et fixés dans le cadre d'évaluation adopté pour le deuxième cycle. Le cadre d'évaluation avait été inclus dans les directives relatives aux demandes pour le troisième cycle. Lors de la préparation des évaluations, le secrétariat a également bénéficié de la contribution des représentants des secrétariats du Fonds pour l'environnement mondial, du Partenariat mondial sur le mercure et du Programme spécial d'appui au renforcement institutionnel<sup>1</sup>, en tant que partie de l'équipe spéciale intersecrétariats. Les observations du Fonds pour l'environnement mondial et du Programme spécial avaient été particulièrement pertinentes s'agissant des considérations relatives au financement mis à disposition par ces organismes. Le dossier d'évaluation complet avait été mis à la disposition des membres du Conseil d'administration le 9 juillet 2021. Elle a également noté que lors du cycle actuel, des demandes avaient été déposées qui s'appuyaient sur des recommandations passées du Conseil.

32. Le Coprésident a rappelé les éléments du cadre d'évaluation adopté lors de la troisième réunion du Conseil qui correspondent aux critères convenus par le Conseil lors de sa première réunion, à savoir :

- a) Vérification de l'exhaustivité ;
- b) Vérification de l'admissibilité ;
- c) Vérification de la cohérence ;
- d) Vérification de la priorité.

33. Le Coprésident a également rappelé les points spécifiques que le Conseil avait mis en exergue pour les demandeurs du troisième cycle, à savoir que :

- a) Le Conseil accueillait favorablement les demandes qui portaient sur des interventions ciblées et spécifiques ;
- b) Outre les projets nationaux, le Programme était à même de soutenir des projets de portée régionale ;
- c) Le Programme ne devait pas donner lieu à un double financement d'activités déjà financées ou prévues au titre du Fonds pour l'environnement mondial ou du Programme spécial.

34. Sur cette base, le Conseil a procédé à l'examen des 24 demandes reçues.

35. Après une discussion approfondie concernant chaque demande, le Conseil d'administration a approuvé le financement de neuf projets dans le cadre du troisième cycle, pour un montant de 2 193 842 dollars. Les projets qui ont été approuvés, dans l'attente de la finalisation des descriptifs de projet, conformément aux recommandations du Conseil d'administration, sont énumérés dans le tableau 1.

Tableau 1

**Projets approuvés pour financement dans le cadre du troisième cycle**

<i>Partie</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Burundi	Soutien au renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure au Burundi	250 000
Cuba	Amélioration de l'information sur les inventaires de l'utilisation du mercure et du cycle environnemental à Cuba, à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Minamata	249 210
Gabon	Faciliter le renforcement des capacités grâce à l'assistance technologique et le transfert de technologies pour le suivi et la gestion du mercure en Afrique centrale	249 500
Inde	Développement d'un cadre institutionnel et réglementaire pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata en Inde	240 000

<sup>1</sup> Le nom exact du Programme spécial est Programme spécial d'appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.



<i>Partie</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Iran (République islamique d')	Améliorer le programme de renforcement des capacités pour le remplacement des lampes contenant du mercure, pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata en République islamique d'Iran	238 000
Jordanie	Gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant du mercure et réduction de l'utilisation des produits contenant du mercure en Jordanie	250 000
Macédoine du Nord	Renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata, en mettant l'accent sur l'élaboration d'une stratégie d'évaluation des sites contaminés par le mercure	248 500
Rwanda	Renforcement des capacités institutionnelles à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Minamata par le Rwanda	220 000
Sénégal	Renforcement du cadre juridique et des capacités institutionnelles des pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Sénégal et Togo) pour la mise en œuvre des articles 3 et 4 de la Convention de Minamata	248 632

36. Quinze demandes se sont vu refuser un financement dans le cadre du troisième cycle. S'agissant de ces demandes, le Conseil a formulé des recommandations que le secrétariat transmettra aux différents demandeurs pour qu'ils les examinent, et pour permettre ainsi le renforcement de ces candidatures en vue d'une éventuelle soumission au titre du quatrième cycle ou d'un cycle ultérieur. Les demandes en question figurent dans le tableau 2.

Tableau 2  
**Demandes assorties de recommandations pour une éventuelle soumission au titre du quatrième cycle ou d'un cycle ultérieur**

<i>Partie</i>	<i>Titre du projet</i>
Argentine	Renforcement des capacités pour améliorer la gestion écologiquement rationnelle des déchets de mercure
Bolivie (État plurinational de)	Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de l'article 4 sur les produits contenant du mercure ajouté dans l'État plurinational de Bolivie
Botswana	Renforcer les capacités nationales pour l'élimination progressive des produits contenant du mercure ajouté et la gestion écologiquement rationnelle des déchets contenant du mercure au Botswana
Burkina Faso	Renforcer les cadres juridiques et institutionnels pour la gestion rationnelle des produits contenant du mercure ajouté au Burkina Faso
République centrafricaine	Gestion des déchets et abandon du mercure et des produits contenant du mercure
Tchad	Renforcement des capacités nationales pour l'élimination progressive de l'utilisation du mercure et de ses composés
Guinée	Améliorer les cadres de gestion du mercure et des déchets contenant du mercure, y compris les amalgames dentaires
Madagascar	Renforcer la capacité de Madagascar à gérer les produits contenant du mercure et les déchets contenant du mercure à Madagascar
Mongolie	<i>Aucun titre n'a été fourni</i>
Pakistan	Élaboration d'un plan d'action national concernant l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or au Pakistan
Qatar	Renforcer les capacités du Qatar à mettre en œuvre la Convention de Minamata en se concentrant sur l'élaboration d'un inventaire des émissions, des rejets, de l'élimination et de la gestion des déchets de mercure (déchets médicaux et dangereux)
Samoa	Renforcement de la capacité institutionnelle nationale pour une gestion écologiquement rationnelle du mercure à Samoa
Suriname	Renforcement des capacités techniques et des connaissances du Département des sciences environnementales de l'Université du Suriname
République-Unie de Tanzanie	Renforcement des capacités nationales pour une gestion rationnelle des produits contenant du mercure ajouté et de leurs déchets en Tanzanie

<i>Partie</i>	<i>Titre du projet</i>
Vietnam	Renforcer la capacité nationale de gestion des importations et exportations de mercure et des produits contenant du mercure ajouté, à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Minamata au Vietnam

37. Le Coprésident a ensuite invité les membres du Conseil à faire le point sur le troisième cycle, ce qui a conduit aux recommandations et observations suivantes :

a) Le Conseil a déclaré sincèrement regretter de ne pouvoir approuver davantage de projets au titre du troisième cycle, notant que le cycle actuel avait amené de nombreuses demandes convaincantes et bien formulées, plaçant le Conseil dans la délicate situation de devoir choisir parmi bon nombre de demandes dignes d'intérêt ;

b) Exprimant sa sincère reconnaissance à tous les donateurs du troisième cycle, le Conseil a appelé les Parties à soutenir fermement le quatrième cycle du Programme. À cet égard, le Conseil a également dit espérer que la base de donateurs s'élargirait, et il a en particulier invité ceux qui étaient en mesure de le faire et qui n'avaient pas encore contribué au Programme à songer à prévoir des fonds à cette fin ;

c) Réfléchissant à l'instauration d'une approche en deux temps pour l'examen des demandes du troisième cycle, le Conseil a fait remarquer que, bien que cela représente davantage de travail pour le secrétariat, la valeur de cette étape supplémentaire était visible dans la qualité de présentation des demandes. En outre, le Conseil a noté que l'approche en deux temps avait permis au secrétariat de circonscrire au moins deux demandes dont le profil était mieux adapté à un financement du Fonds pour l'environnement mondial<sup>2</sup> ;

d) Le Conseil a souligné que, face à une enveloppe de financement limitée, sélectionner parmi un grand nombre de candidatures de qualité les projets auxquels octroyer un financement exigeait une matrice décisionnelle solide. Le Conseil s'est félicité du cadre d'évaluation utilisé pour guider le secrétariat dans la préparation des évaluations, ainsi que de l'utilité de ces évaluations établies pour examen par le Conseil ; il a toutefois noté qu'il pourrait à nouveau se trouver à l'avenir dans la situation où le nombre de demandes dignes d'intérêt dépassait l'enveloppe de financement disponible. Il a donc recommandé de poursuivre les travaux sur les critères de priorité et/ou la méthodologie de sélection, afin d'aider le Conseil si la situation venait à se reproduire ;

e) Le Conseil a noté que, malgré les nombreux efforts déployés par le secrétariat pour soutenir les demandeurs du troisième cycle, certaines des Parties parmi les plus nécessiteuses ne semblaient toujours pas être en mesure d'avancer des propositions de projet suffisamment convaincantes<sup>3</sup>. La langue semblait à cet égard constituer un obstacle important ;

f) Le Conseil s'est félicité d'avoir pu approuver des demandes de financement de toutes les régions des Nations Unies lors du cycle actuel, mais a noté que dans les cycles précédents, il avait été établi que dans le cas du Programme international spécifique, il n'existait pas de pratique tendant à un équilibre régional contraignant pour la prise de décision ;

g) Concernant les parties éligibles dans les régions des Nations Unies, le Conseil a indiqué que certaines régions avaient présenté plus de demandes que d'autres. Il a dit espérer pouvoir être utile au plus grand nombre possible de parties éligibles ainsi qu'à toutes les régions des Nations Unies, et a donc recommandé que, pour le quatrième cycle, le secrétariat poursuive ses activités spécifiques de sensibilisation régionale et linguistique afin d'encourager une large base de candidats ;

h) Notant qu'une allocation cumulative n'était en soi pas une raison pour décider de rejeter une demande lors d'un cycle ultérieur, le Conseil a reconnu que le Programme chercherait à aider le plus grand nombre possible de parties éligibles, pour soutenir la Convention aussi pleinement que possible pendant la durée limitée du Programme ;

i) Le Conseil a également souligné qu'il importait que les Parties achèvent leurs évaluations initiales prévues par la Convention de Minamata et, le cas échéant, leurs plans d'action nationaux pour l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or et mettent leurs résultats

<sup>2</sup> Lors de la réunion du Conseil, les deux demandeurs étaient déjà entrés en contact direct avec des responsables du Fonds pour l'environnement mondial et des organismes d'exécution dans le but de promouvoir leurs demandes respectives auprès du Fonds d'affectation spéciale du FEM.

<sup>3</sup> Le secrétariat a mis à disposition les directives relatives aux demandes en anglais, espagnol et français et a également organisé des webinaires et des cliniques individuelles en anglais, espagnol et français. Attendu que le Conseil d'administration travaille en anglais, toutes les demandes de projet doivent être présentées dans cette langue.

à la disposition du secrétariat, car ils contenaient des informations importantes pour renforcer la base factuelle relative au besoin de financement d'activités spécifiques.

38. Le Conseil s'est félicité de pouvoir soutenir les demandes de financement dans le cadre du troisième cycle qui :

- a) Étaient ciblées et spécifiques aux domaines dont le demandeur avait démontré qu'ils reflétaient un besoin absolu et constituaient une priorité nationale pour permettre à la Partie de remplir ses obligations au titre de la Convention ;
- b) Comprenaient deux projets destinés à renforcer les capacités au niveau régional dans des domaines spécifiques d'intérêt commun ;
- c) Étaient fondées sur des théories du changement bien conçues et, par conséquent, sur des activités bien conçues axées sur les résultats ;
- d) Exposaient clairement en quoi le projet était distinct des autres travaux déjà financés ou prévus par le Fonds pour l'environnement mondial et/ou le Programme spécial au niveau national ;
- e) Étaient innovantes dans leur approche et également intéressantes du point de vue du soutien apporté par le Programme, en termes de transposabilité par d'autres Parties lors de cycles futurs ;
- f) Répondaient aux besoins exprimés, notamment la nécessité de soutenir un petit État insulaire en développement et trois parmi les pays les moins avancés.

39. L'enveloppe de financement limitée signifiait que le Conseil avait dû s'acquitter de la tâche délicate consistant à effectuer un choix entre de nombreuses demandes bien formulées et dignes d'intérêt. Après des délibérations poussées, et moyennant une approche itérative, le Conseil était parvenu à un consensus sur les projets à financer dans le cadre du troisième cycle. À cet égard, le Conseil a indiqué pour mémoire que sur le moment, il s'était trouvé face à une concentration extraordinaire de besoins exprimés à l'appui de la mise en œuvre de la Convention, et que la discussion par laquelle le consensus avait été atteint concernant le troisième cycle ne constituait pas un précédent pour la prise de décisions futures.

40. À la lumière de ce consensus, les deux Coprésidents ont remercié les membres du Conseil pour leur approche constructive, patiente et flexible, qui avait permis au Conseil de parvenir à une décision sur les projets à financer dans le cadre du troisième cycle.

41. Pour conclure, le Coprésident a prié le secrétariat de décrire les étapes suivantes relatives aux demandes. La représentante du secrétariat a déclaré que tous les candidats retenus recevraient une lettre en septembre décrivant les prochaines étapes requises pour compléter les descriptifs de projet, conclure l'accord juridique et ainsi lancer la mise en œuvre, le calendrier soutenant un démarrage rapide du projet. Tous les candidats dont les projets n'avaient pas été approuvés pour financement lors du troisième cycle recevraient également en septembre une lettre contenant les recommandations du Conseil tendant au renforcement de leur demande, en vue d'une éventuelle soumission au titre du quatrième cycle ou d'un cycle ultérieur.

## **V. Points à examiner par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion (point 5 de l'ordre du jour)**

42. La représentante du secrétariat a donné un aperçu de l'ordre du jour de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, en particulier le calendrier des travaux et les points spécifiques de l'ordre du jour à examiner lors du segment en ligne qui sera convoqué du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 2021, ainsi que de la réunion en présentiel qui sera convoquée à Bali (Indonésie), en principe lors du premier trimestre de 2022. Elle a expliqué que toutes les questions relatives au Programme international spécifique devaient être examinées uniquement lors de la réunion en présentiel, en 2022, mais que toute la documentation de la quatrième réunion de la Conférence des Parties était en cours de préparation, l'objectif étant de la distribuer en septembre 2021.

### **A. Examen du mécanisme de financement de la Convention de Minamata sur le mercure : considérations relatives au Programme international spécifique, conformément au paragraphe 2 de la décision MC-3/7, relatif au cadre pour le deuxième examen**

43. La représentante du secrétariat a fait le point sur la préparation du cadre proposé pour le deuxième examen du mécanisme de financement, dont le Programme international spécifique était

une composante. Les observations formulées par les membres du Conseil à cet égard à la cinquième réunion du Conseil ont été prises en compte dans l'élaboration du document correspondant. Elle a souligné que le cadre faisait également référence au Programme spécial, le Programme international spécifique devant être distinct du Programme spécial.

## **B. Rapport de la Directrice exécutive visant à évaluer les options possibles pour améliorer le Programme international spécifique et son fonctionnement : contributions du Conseil d'administration**

44. À l'invitation du Coprésident, la représentante du secrétariat a fourni au Conseil des informations récentes concernant l'établissement du rapport de la Directrice exécutive sur le renforcement du Programme international spécifique et de son fonctionnement. Elle a souligné les commentaires faits à cet égard lors de la cinquième réunion du Conseil et a demandé si les membres du Conseil souhaitaient faire part d'autres commentaires ou réflexions à transmettre à la Directrice exécutive.

45. Un membre du Conseil a remercié le secrétariat de cette mise à jour. Il a souligné l'importance qu'il y avait à mobiliser davantage de ressources pour le Programme, qui faisait partie intégrante de la Convention. Il a noté avec une certaine frustration que les donateurs, lors d'une récente manifestation de haut niveau sur les produits chimiques, s'étaient engagés à verser des montants importants à un autre fonds, oubliant apparemment du besoin tout aussi légitime qu'il y avait à solidement soutenir le Programme international spécifique.

46. Faisant écho à l'avis selon lequel davantage de ressources étaient urgemment requises pour le Programme, un autre membre du Conseil a réaffirmé que les ressources financières étaient partie intégrante de l'efficacité globale de la Convention ainsi que de la capacité des pays en développement à remplir leurs obligations au titre de la Convention.

## **VI. Date et lieu de la prochaine réunion (point 6 de l'ordre du jour)**

47. Le Coprésident a présenté le point permanent de l'ordre du jour de la réunion, à savoir la date et le lieu de la prochaine réunion du Conseil d'administration, et invité le secrétariat à fournir des informations supplémentaires.

48. La représentante du secrétariat a rappelé que les réunions du Conseil étaient convoquées pour superviser le fonctionnement et l'administration du Programme (y compris la mise en œuvre des projets), lancer les cycles de dépôt de demandes et déterminer quelles demandes bénéficieraient d'un appui au titre du Programme. Elle a ajouté que le mandat des membres actuels du Conseil s'étendait jusqu'à la fin de la quatrième réunion de la Conférence des Parties. Les nouveaux membres du Conseil seront confirmés lors de la quatrième réunion de la Conférence des Parties suivant une nomination par régions des Nations Unies. Après la quatrième réunion de la Conférence des Parties, le secrétariat collaborera avec les Coprésidents actuels pour fixer et préparer la réunion suivante. La tâche des Coprésidents actuels prendra fin lors de l'élection des Coprésidents du prochain Conseil.

## **VII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)**

49. Le Coprésident a invité le Conseil à soulever d'autres questions pour examen.

50. Un membre du Conseil a proposé que le Conseil suivant :

a) Identifie les moyens d'améliorer l'accessibilité du Programme pour les Parties francophones souhaitant postuler au Programme ;

b) Identifie, compte tenu de l'utilité de la « master class » que le secrétariat avait organisée pour les membres du Conseil en novembre 2020, les moyens d'utiliser les classes et autres méthodes connexes pour accroître l'engagement des candidats potentiels au Programme, et veille à ce que le Programme soit considéré comme soutenant de manière adéquate toutes les régions des Nations Unies ;

c) Envisage de demander au secrétariat de poursuivre ses travaux sur des directives spécifiques concernant la priorisation et/ou le classement des demandes de haut calibre, dans le contexte d'une enveloppe de financement limitée ;

d) Réexamine les observations passées du Conseil sur la mobilisation des ressources et précise comment le Conseil d'administration pourrait aider à plaider en faveur d'un soutien solide au Programme sous la forme de contributions tant financières qu'en nature.

51. Les autres membres du Conseil ont appuyé la proposition.

### **VIII. Adoption de l'ordre du jour (point 8 de l'ordre du jour)**

52. Le Conseil a décidé d'adopter le projet de rapport de la réunion, étant entendu qu'il serait finalisé par le secrétariat en consultation avec les Coprésidents, et a prié le secrétariat de transmettre les résultats de la réunion à la Conférence des Parties pour examen à sa quatrième réunion. Pour une diffusion rapide des conclusions des délibérations du Conseil concernant le troisième cycle de demandes, la déclaration des Coprésidents serait publiée sur le site Web de la Convention de Minamata le dernier jour de la réunion.

53. Le rapport de la réunion serait par la suite également publié sur le site Web de la Convention de Minamata.

54. Un membre du Conseil a demandé que les résultats des cycles précédents soient également partagés afin de fournir une vue d'ensemble de tous les projets soutenus par le Programme à ce jour. La liste des pays dont les projets ont été soutenus par le Programme à ce jour figure à l'appendice IV du présent rapport.

### **IX. Clôture de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)**

55. Les Coprésidents ont remercié les membres du Conseil pour leur travail acharné au cours des cinq journées précédentes, et le secrétariat pour l'excellente préparation et le soutien apporté à la réunion.

56. La Secrétaire exécutive a pour sa part remercié les Coprésidents et le Conseil d'administration pour leurs efforts assidus. Elle a confirmé les vues exprimées par le Conseil sur l'importance du Programme quant à la mise en œuvre de la Convention, et souligné la capacité du Programme à accomplir beaucoup avec des fonds relativement modestes. Reconnaisant le peu de temps écoulé depuis la mise en place du Programme – 10 ans – et le strict calendrier des obligations à remplir par toutes les Parties, elle a réitéré l'appel à un financement solide du Programme, pour aider à réaliser une différence cruciale pendant la première décennie de la Convention.

57. Le Coprésident a déclaré la réunion close à 14 h 30 (heure d'été d'Europe centrale) le vendredi 13 août 2021.

## Appendice I

### Liste des participants

<i>Conseil d'administration (2020–2021)</i>	
<p><b>AFRIQUE</b> <b>NIGÉRIA</b> M. Olubunmi Olusanya Directeur II Département de lutte contre la pollution et de santé environnementale Ministère fédéral de l'environnement 14 Aguiyi Ironsi Street, Maitama 900271 Abuja Nigéria Tél. : +234 802 304 0724 E-mail : olusanyaeo@yahoo.co.uk</p> <p><b>ASIE ET PACIFIQUE</b> <b>THAÏLANDE (Coprésident)</b> M. Prasert Tapaneeyangkul Président, Sous-comité de la Convention de Bâle National Environment Board 92 Soi Phahon Yothin 7, Phahon Yothin Road Sam Sen Nai, Phayathai 104000 Bangkok Thaïlande Tél. : +66 2298 2426 E-mail : ptap14011@gmail.com</p> <p><b>EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE</b> <b>ESTONIE</b> M. Kaupo Heinma Secrétaire général adjoint Ministère de l'environnement Narva mnt 7a 15172 Tallinn Estonie Tél. : +372 626 2846 E-mail : kaupo.heinma@envir.ee</p> <p><b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b> <b>BRÉSIL</b> M. Helges Bandeira Deuxième secrétaire Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève Chemin Louis-Dunant 15 (6<sup>e</sup> étage) Genève Suisse Tél. : +41 22 332 50 00 E-mail : helges.bandeira@itamaraty.gov.br</p> <p><b>EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS</b> <b>PAYS-BAS (Coprésident)</b> M. Reginald Hernaus Négociateur principal, Produits chimiques et déchets Affaires internationales Ministère de l'infrastructure et de la gestion de l'eau Rijnstraat 8 P.O. Box 20901 2500 EX La Haye Pays-Bas Tél. : +31 70 456 6485 E-mail : reggie.hernaus@minienw.nl</p>	<p><b>AFRIQUE</b> <b>SÉNÉGAL</b> Mme Aïta Sarr Seck Conseiller technique / Point Focal Rotterdam et Minamata Direction de l'Environnement et des Établissements Classés Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Parc forestier et zoologique de Hann Route des Pères Maristes, Dakar Sénégal Tél. : +221 77 511 4759 E-mail : aitasec@yahoo.fr</p> <p><b>ASIE ET PACIFIQUE</b> <b>IRAN</b> M. Mohsen Naziri Asl Responsable / Secrétaire de l'Autorité nationale pour la Convention sur les armes chimiques Département de la Convention chimique et biologique Ministère des affaires étrangères Téhéran Iran (République islamique d') Tél. : +982 161 154 336 E-mail : iranwc@gmail.com naziri_a@yahoo.com</p> <p><b>EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE</b> <b>ARMÉNIE</b> Mme Anahit Aleksandryan Chef / Division des politiques relatives aux substances dangereuses et aux déchets Ministère de l'environnement Governmental Building 3 Republic Square, 0010 Erevan République d'Arménie Tél. : +374 11 818 519 E-mail : anahit.aleksandryan@env.am anahit.aleksandryan@yahoo.com</p> <p><b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b> <b>SURINAME</b> Mme Gina Griffith Conseiller juridique Bureau des services juridiques de l'environnement Institut national pour l'environnement et le développement du Suriname (NIMOS) M. J. Lachmonstraat 100/ Hoek Bersabalaan Paramaribo Suriname Tél. : +597 490 044 E-mail : ggriffith@nimos.org</p> <p><b>EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS</b> <b>NORVÈGE</b> M. Joel Ormala (<i>suppléant de M. Atle Fretheim</i>) Conseiller principal Correspondant national de Minamata pour la Norvège Département des produits chimiques et des déchets Agence norvégienne pour l'environnement Mobile : +47 464 22 499 E-mail : joel.ormala@miljodir.no <a href="https://www.environmentagency.no/">https://www.environmentagency.no/</a></p>

*Parties absentes***EUROPE OCCIDENTALE ET AUTRES ÉTATS****NORVÈGE**

M. Atle Fretheim  
 Consultant  
 Ministère norvégien du climat et de l'environnement  
 Kaptein Gløersensvei 24  
 1396 Billingstad  
 Norvège  
 Tél. : +47 95068313  
 E-mail : ar-freth@online.no

*Secrétariat*

Mme Monika Stankiewicz  
 Secrétaire exécutive  
 Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure  
 Maison internationale de l'environnement 1  
 Genève, Suisse  
 E-mail : monika.stankiewicz@un.org

Mme Marianne Bailey  
 Administratrice de programme chargée du renforcement des  
 capacités et de l'assistance technique  
 Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure  
 Maison internationale de l'environnement 1  
 Genève, Suisse  
 E-mail : marianne.bailey@un.org

M. Richard Gutierrez  
 Chargé de programme pour les rapports nationaux  
 Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure  
 Maison internationale de l'environnement 1  
 Genève, Suisse  
 E-mail : richard.gutierrez@un.org

Mme Claudia ten Have  
 Coordinatrice des politiques (hors classe)  
 Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure  
 Maison internationale de l'environnement 1  
 Genève, Suisse  
 E-mail : claudia.tenhav@un.org

Mme My Linh Doan  
 Assistante (Gestion des programme)  
 Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure  
 Maison internationale de l'environnement 1  
 Genève, Suisse  
 E-mail : linh.doan@un.org

## Appendice II

### Ordre du jour

**Point 1 :** Ouverture de la réunion

**Point 2 :** Questions d'organisation

- a) Adoption de l'ordre du jour
- b) Demande de déclaration de tout possible conflit d'intérêts personnels et/ou financiers

**Point 3 :** Fonctionnement du Programme international spécifique

- a) Fonctionnement du Programme, y compris l'état de la mise en œuvre des projets des premier et deuxième cycles
- b) État du Fonds d'affectation spéciale particulier
- c) Soutien aux fonctions du secrétariat

**Point 4 :** Examen des demandes admissibles et complètes pour le troisième cycle de financement dans le cadre du Programme international spécifique, pour décision par le Conseil d'administration

**Point 5 :** Points à examiner par la Conférence des Parties à sa quatrième réunion

- a) Examen du mécanisme de financement de la Convention de Minamata sur le mercure : considérations relatives au Programme international spécifique, conformément au paragraphe 2 de MC-3/7, relatif au cadre pour le deuxième examen
- b) Rapport de la Directrice exécutive visant à évaluer les options possibles pour améliorer le Programme international spécifique et son fonctionnement : réflexions du Conseil d'administration

**Point 6 :** Date et lieu de la prochaine réunion

**Point 7 :** Questions diverses

**Point 8 :** Adoption du rapport

**Point 9 :** Clôture de la réunion



## Appendice III

### État d'avancement de la mise en œuvre des projets des premier et deuxième cycles au 12 juillet 2021

Tableau 1  
Premier cycle de dépôt de demandes (2018)

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Détails de l'accord</i>	<i>Statut</i>
Argentine	Accord de coopération concernant le projet avec l'Institut national de technologie industrielle en coopération avec le Centre régional de la Convention de Bâle pour l'Amérique du Sud	Le projet est en bonne voie. Trois séries de rapports reçues. Légère modification apportée au budget, pour déplacer les fonds vers la deuxième année et les maintenir à l'écart des voyages, dû aux répercussions de la COVID-19. Le partenaire a demandé une extension sans frais de six mois jusqu'en décembre 2021 (pour une nouvelle durée totale de 30 mois).
Arménie	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de l'environnement (Hydrometeorology and Monitoring Centre State Non-Commercial Organization, MHC-SNCO).	Le projet est en bonne voie. Quatre séries de rapports reçues. Le projet a connu quelques retards de mise en œuvre dû à la COVID-19. Le partenaire a demandé une extension sans frais de six mois jusqu'en novembre 2021 (pour une nouvelle durée totale de 30 mois), de manière à disposer d'un délai supplémentaire pour parachever les activités de projet.
Bénin	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère du cadre de vie et du développement durable	Le décaissement initial a été retardé, mais le projet est en cours de mise en œuvre depuis février 2020, avec des retards importants tout au long de 2020 et 2021. Une série de rapports reçue.
Iran (République islamique d')	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère des affaires étrangères et l'Institut de recherche de l'industrie pétrolière	Finalisation de l'accord juridique retardée dû au temps requis pour mettre au point les détails de nature bancaire, et dû également aux retards entraînés par la COVID-19. Accord juridique signé en mai 2020 ; les activités menées au titre du projet sont en bonne voie et quasiment parachevées. Une série de rapports reçue.
Lesotho	Accord de coopération concernant le projet avec le Département de l'environnement du Ministère du tourisme, de l'environnement et de la culture	Les activités de projet ont débuté en janvier 2020. Le projet a connu quelques retards, en raison notamment de la COVID-19, mais sa mise en œuvre progresse. Trois séries de rapports reçues.

Tableau 2  
Deuxième cycle de dépôt de demandes (2019)

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Détails de l'accord</i>	<i>Statut</i>
Antigua-et-Barbuda	Accord de coopération concernant le projet avec le Département des services analytiques du Ministère de l'agriculture, de la pêche et des affaires de Barbuda	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre est en cours. Une série de rapports reçue.
Équateur	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère de l'environnement et de l'eau	Après d'importants retards dans les communications, l'Équateur a fourni une première version en réponse aux observations du Conseil d'administration en octobre 2020. L'accord juridique a finalement été signé en juillet 2021.
Ghana	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère de la santé	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé, après un retard (dû aux nouvelles exigences du formulaire bancaire du PNUE) ; la première tranche a été traitée.

<i>Nom de la Partie</i>	<i>Détails de l'accord</i>	<i>Statut</i>
Indonésie	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de la santé, conjointement avec le Centre régional de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologies pour l'Asie du Sud-Est	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé. Une série de rapports reçue.
Iran (République islamique d')	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de l'environnement	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé.
Nigéria	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère fédéral de l'environnement	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé.
Pérou	Accord de financement à petite échelle avec le Ministère de l'environnement	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé.
République de Moldova	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère de l'agriculture, du développement régional et de l'environnement	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé, après un retard (dû aux nouvelles exigences du formulaire bancaire du PNUE) ; la première tranche a été traitée. Une série de rapports reçue.
Sri Lanka	Accord de coopération concernant le projet avec le Ministère du développement et de l'environnement Mahaweli	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé.
Zambie	Accord de coopération concernant le projet avec l'Agence zambienne de gestion de l'environnement	L'accord juridique a été signé et la mise en œuvre a commencé.

## Appendice IV

### Aperçu des Parties dont les projets ont été soutenus dans le cadre des trois cycles de dépôt de demandes au Programme à ce jour

<i>Premier cycle</i>	<i>Deuxième cycle</i>	<i>Troisième cycle</i>
Argentine	Antigua-et-Barbuda	Burundi
Arménie	Équateur	Cuba
Bénin	Ghana	Gabon
Iran (République islamique d')	Indonésie	Inde
Lesotho	Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d')
	Nigéria	Jordanie
	Pérou	Macédoine du Nord
	République de Moldova	Rwanda
	Sri Lanka	Sénégal
	Zambie	